

Jours ouvrés, jours ouvrables

écrit par Marine de la Clergerie | 14/02/2018

Jours ouvrés, ouvrables ou calendaires : quelles différences ?

La distinction entre jours ouvrables et jours ouvrés est une notion importante qui permet par exemple de mieux comprendre les délais de livraison d'un fournisseur, les indemnités de la Sécurité sociale, le calcul des congés payés ou tout autre décompte de jours dans une entreprise.

Un jour ouvré est un jour effectivement travaillé dans une entreprise. Le plus souvent, cela correspond à 5 jours par semaine du lundi au vendredi ou bien du mardi au samedi pour un commerce par exemple.

Les jours ouvrables correspondent à tous les jours de la semaine (du lundi au samedi) à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés (11 jours par an). Une semaine « normale » comporte donc **6** jours ouvrables.

Les jours calendaires correspondent eux à tous les jours du calendrier de l'année civile (i.e. y compris les dimanches et jours fériés).